

Paris, le 4 juillet 2022,

Communiqué de presse

Loi Climat et Résilience : le SIAAP lance une campagne de communication en ligne pour sensibiliser les usagers à la conformité des branchements de leur habitation au réseau d'assainissement

Organiser les épreuves de natation dans la Seine pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 nécessite d'accélérer la mise en conformité des branchements des habitations au réseau d'assainissement. Un branchement conforme permet d'éviter que des rejets d'eaux usées ne se retrouvent directement dans la Marne et la Seine.

Les usagers peuvent être branchés à un réseau d'assainissement d'un établissement public territorial, d'un conseil départemental ou d'un syndicat technique.

Depuis le 1er janvier 2022, la loi Climat et Résilience a introduit l'obligation pour les propriétaires, lors d'une vente immobilière, de fournir un diagnostic de conformité de leur branchement. 71 communes franciliennes sont concernées¹.

Pour accompagner les usagers à respecter cette obligation, le SIAAP lance, avec le soutien financier de l'agence de l'eau Seine Normandie, une campagne de communication en ligne dédiée à monbranchement.fr, le site internet du SIAAP lancé en 2021 pour aider les usagers dans leur démarche de mise en conformité.

Cette campagne est structurée autour de 3 axes forts :

- la mise en lumière des obligations de la loi Climat et Résilience ;
- les conséquences environnementales des erreurs de branchements au réseau d'assainissement ;
- les informations sur l'accompagnement technique et les aides financières de l'agence de l'eau et des gestionnaires pour la mise en conformité.

Le SIAAP, acteur majeur de l'assainissement francilien et du « Plan baignade », saisit cette opportunité pour renforcer son action de sensibilisation des usagers.

Le SIAAP a également mis en place le dispositif de « Prime solidaire » qui permettra de soutenir les usagers et les collectivités à hauteur de 30 millions d'euros jusqu'en 2023 pour le financement de leurs travaux de raccordement.

Contact presse

Patricia GBEULY : 06 66 45 93 38 / patricia.gbeuly@siaap.fr

¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045097730>

À propos du SIAAP

Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est le service public qui dépollue chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et industrielles, pour rendre à la Seine et à la Marne une eau propice au développement du milieu naturel. Le SIAAP, avec ses 1700 agents, dépollue 7J/7, 24H/24, près de 2,5 millions de m³ d'eau, transportés par 440 km d'émissaires et traités par ses 6 usines d'épuration.

WWW.SIAAP.FR  @Le_SIAAP  @Le_SIAAP

Les partenaires du plan d'action baignade :

Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

Les conseils départementaux : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et la Ville de Paris

Les établissements publics territoriaux (EPT) : Vallée Sud Grand Paris ; Grand Paris Seine

Ouest ; Paris Ouest La Défense ; Boucle Nord de Seine ; Plaine commune ; Paris

Terres d'Envol ; Est Ensemble ; Grand Paris Grand Est ; Paris Est Marne et Bois ;

Grand Paris Sud est avenir ; Grand Orly Seine-Bièvre

Le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE)

La Préfecture de la Région d'Île-de-France, l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) et

L'atelier parisien d'urbanisme (APUR)

